Lettre d'inf'eau

N°3 – 1er semestre 2022

Une augmentation du prix de l'eau, nécessaire pour financer le programme d'investissement

Depuis 2018, la direction de l'eau de la vallée de l'Hérault travaillait à l'établissement des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement. Désormais achevés, ils montrent à la communauté de communes qu'un important programme d'investissements est indispensable pour maintenir la qualité du service rendu dans les 20 années à venir.

Parce que le prix actuel ne permet pas de financer le niveau de service nécessaire dans les prochaines années, le conseil communautaire du 13 décembre 2021 a donc pris la décision **d'augmenter les tarifs de l'eau en 2022** afin de pouvoir financer un programme de travaux de 6 millions d'euros par an. **Ce prix était resté stable depuis le transfert de la compétence en 2018.**

Nous avons **des réseaux anciens**, parfois en mauvais état, qui nécessitent un entretien important et un renouvellement régulier. Et la durée de vie d'un équipement comme une station d'épuration est de l'ordre d'une cinquantaine d'années. De plus, **de nombreux équipements,** construits il y a quelques dizaines d'années, n'ont **plus la taille suffisante** compte tenu d'une croissance démographique de 2 % par an.

Enfin, le **changement climatique** nous impose d'agir pour **éviter les pénuries d'eau** : il faut rechercher de nouvelles ressources pour garantir l'indépendance et l'autosuffisance sur notre territoire, réduire les fuites sur le réseau, interconnecter les communes, augmenter la capacité des châteaux d'eau.

Les schémas directeurs ont livré leurs scénarios futurs

Les schémas directeurs proposent des scénarios dont la programmation des travaux va s'inscrire sur 3 périodes :
à court terme de 2022 à 2026, à moyen terme de 2027 à 2036 et à long terme de 2037 à 2046.

Pour l'alimentation en eau potable, l'urgence est donnée sur la **détection et la réparation des fuites sur les réseaux**.
Pour l'assainissement, nous allons lancer **un programme de renouvellement des stations d'épuration** et démarrer le travail sur **l'étanchéité des réseaux**.

En première phase des schémas directeurs, c'est-à-dire d'ici 2026, sont prévus 6 millions de travaux par an :

Pour l'eau potable : nouveaux forages à La Boissière et au Pouget, forage de reconnaissance sur la faille d'Arboras, agrandissement d'un réservoir à Montarnaud, réhabilitation du château d'eau de St André-de-Sangonis, réhabilitation de la station de traitement du Carons et interconnexion entre le Drac et le Carons (secteur entre Montpeyroux et St Saturnin-de-Lucian) ;

Pour l'assainissement : nouvelles stations d'épuration d'Aniane, Arboras, La Boissière, Puéchabon, Gignac et St Jean-de-Fos ; Mais aussi d'importants travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Tarifs du service de l'eau

Le prix de l'eau passe de 3,25 €/m³ à **4,20 €/m³** en 2022 pour un abonné ayant une consommation de 120 m³. Ce prix reste **en dessous du prix moyen en France** qui était de 4,40 €/m³ en 2019. Cela représente, pour ce foyer type qui sert de comparaison au niveau national, une augmentation de 104 €, soit **8,50 € par mois**.

Par ailleurs, la communauté de communes introduit de nouvelles tranches tarifaires pour la consommation d'eau afin de **faire moins payer les consommateurs les plus économes en eau**.

Eau potable

Abonnement annuel	80 € HT

Consommation

Tranche 0 à 50 m³	1 € HT/m³
Tranche 51 à 200 m³	1,2 € HT/m³
Tranche 201 à 500 m³	2,3 € HT/m³
Tranche >501 m³	2,9 € HT/m³

Eaux usées (assainissement)

Abonnement annuel	67 € HT
Consommation	1,05 € HT/m³

Taxes = TVA et 3 Redevances Agence de l'eau.

La délibération est accessible sur l'Agence en ligne.

La commune de la Boissière en régie communautaire

A compter du 1er janvier 2022, le service des eaux a repris en régie l'exercice des compétences eau potable et assainissement sur le territoire de La Boissière en lieu et place de la SAUR (soit environ 500 abonnés).

Le service des eaux a déménagé !

L'accueil du public est situé au chemin de l'Ecosite à Gignac. Empruntez le chemin du lycée Simone Veil et prenez la direction de la déchèterie, le service des eaux est à côté.

Les jours et horaires restent inchangés :

Du lundi au vendredi de 8h à 13h et l'accueil téléphonique de 8h à 17h. Astreinte 7j/7 et 24h/24.

Que vous soyez nouvel habitant ou non, pensez à la mensualisation pour vos factures d'eau !

Privilégiez vos démarches en ligne : Paiement en ligne, formulaires téléchargeables (abonnement, mensualisation, devis travaux, déplacement compteur…), accès à l'information type alerte coupures, analyses d'eau, arrêtés préfectoraux, brochures…

Pensez à vous faire mensualiser : La mensualisation vous permet de maîtriser votre budget et de choisir votre montant de prélèvement mensuel (formulaires téléchargeables).

Communauté de communes Vallée de l'Hérault–Service des eaux

Tél. 04 67 57 36 26 – **Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr**